



BAROMÈTRE DE L'AVIFAUNE: UNE PREMIÈRE

2026

**Entre déclin massif
et succès de conservation**

Le rapport



lpo.fr

**Agir pour
la biodiversité**



ÉDITO

Depuis un demi-siècle, des milliers de bénévoles, d'ornithologues amateurs et de scientifiques observent, comptent, suivent les oiseaux. Ce travail collectif, patient, rigoureux, constitue aujourd'hui l'un des corpus de données naturalistes les plus solides qui soit. Ce que ces données nous disent, nous avons le devoir de le rendre public. C'est le sens de ce baromètre.

Ce rapport est d'abord la démonstration que l'action collective produit des résultats quand elle est déterminée et durable. Le rétablissement des rapaces, le retour des grands échassiers, sont le fruit de la loi de 1976 sur la protection de la nature, de la Directive Oiseaux de 1979, et de décennies d'engagement associatif et citoyen ; celui de la LPO, des bénévoles, de ses équipes, le vôtre. Ces succès ne sont pas des accidents : ils prouvent que lorsque l'on décide de réduire ou effacer des pressions, que les politiques sont à la hauteur, la nature se redresse, et c'est particulièrement encourageant pour la suite.

Nous devons aussi nous réjouir qu'en un demi-siècle, la France a vu le nombre d'espèces nicheuses augmenter. En effet, elles sont 45 de plus que dans les années 1970. Les raisons sont nombreuses : des conditions d'accueil devenues favorables du fait du changement climatique, les effets de la protection des zones humides, les dynamiques naturelles des espèces mais aussi des introductions plus ou moins volontaires.

Mais le tableau d'ensemble est contrasté. En vingt-cinq ans, la France a perdu près d'un oiseau commun sur cinq. Dans les espaces agricoles, ce sont près d'un tiers des oiseaux qui ont disparu depuis 2001. Ces chiffres ne sont pas des abstractions : ils traduisent l'état des écosystèmes, la santé des sols, la vitalité des réseaux trophiques. Ils nous rappellent que les succès obtenus sur les grandes espèces emblématiques ne doivent pas nous faire oublier le chemin qu'il reste à parcourir pour les autres.

C'est pourquoi la remise en cause actuelle du droit environnemental nous préoccupe profondément. Les tentatives de réintroduction de pesticides interdits, les reculs sur l'objectif zéro artificialisation nette, les révisions annoncées des directives européennes, fragilisent le cadre qui a rendu ces succès possibles.

La LPO ne lâchera rien, et s'efforcera toujours d'agir en faveur du vivant, sans jamais baisser les bras.

Bien sûr, les oiseaux nous portent, et nous emportent. Mais en les observant, en les étudiant, en les écoutant, ils nous disent tant sur nos choix et notre façon d'organiser le monde.

Chers sympathisants, continuez à les observer, à les écouter, et émerveillez-vous tout autant. Merci pour votre soutien et votre implication aux côtés de la LPO.

A. Bougrain Dubourg

Président de la LPO

TABLE DES MATIERES

I. LES OISEAUX, BAROMÈTRES DU VIVANT	4
a. LES OISEAUX, SENTINELLES DE NOTRE ENVIRONNEMENT	4
b. COMMENT FAIT-ON POUR ÉTUDIER LES OISEAUX ?	5
c. LES ASSOCIATIONS NATURALISTES : ACTEURS INDISPENSABLES DE LA CONNAISSANCE	5
II. L'ESSENTIEL EN UN CLIN D'OEIL	6
III. DECRYPTAGE DES TENDANCES	8
a. DE NOUVELLES ESPÈCES	8
b. LES AIRES DE RÉPARTITION ÉVOLUENT	10
c. EFFECTIFS ET TENDANCES DES ESPÈCES	12
IV. UN DÉCLIN MASSIF DES POPULATIONS D'OISEAUX QUI ALERTE SUR L'ÉTAT DU VIVANT	14
a. MALHEUR AUX PETITS...	14
b. ... ET À CEUX QUI NICHENT AU SOL !	18
V. DES ESPÈCES SUR LE RETOUR : QUELQUES SUCCÈS DE CONSERVATION	20
a. LE SAUVETAGE DES RAPACES	20
b. LE RENOUVEAU DES GRANDS ÉCHASSIERS	24
VI. CE QUE L'ÉVOLUTION DE L'AVIFAUNE NOUS DIT DE NOTRE IMPACT SUR LE VIVANT	26
a. DE LA LOI DE 1976 SUR LA PROTECTION DE NATURE À NOS JOURS : 50 ANS DE RÉSULTATS CONCRETS	26
b. LE RÔLE MAJEUR DES ASSOCIATIONS ET DE LA MOBILISATION DES CITOYENS	27
c. DES SUCCÈS FRAGILES ET DES EFFORTS À POURSUIVRE POUR ENDIGUER LE DÉCLIN	27



Bruant jaune © Antoine Dusart

I. LES OISEAUX, BAROMÈTRES DU VIVANT

a. LES OISEAUX, SENTINELLES DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Les oiseaux sont d'excellents indicateurs de la santé des écosystèmes¹. Ce rôle s'explique par plusieurs facteurs clés.

En effet, ceux-ci se trouvent souvent au sommet ou à des niveaux élevés de la chaîne alimentaire, ce qui les rend sensibles à l'accumulation de polluants par exemple. Un déclin des populations d'oiseaux peut donc signaler des problèmes sous-jacents, comme la contamination par des pesticides, qui affectent l'ensemble de l'écosystème.

Les oiseaux ont aussi des besoins très spécifiques en termes d'habitat, de nourriture et de reproduction. La santé de leurs populations est donc directement liée à la qualité des habitats et à l'accessibilité des ressources. La diminution du nombre d'oiseaux peut alors traduire la dégradation générale de leur environnement.

Enfin, leur grande mobilité et leur large répartition géographique permettent de fournir une vision globale et intégrée des changements environnementaux sur de vastes territoires. Très visibles et démonstratifs, ils sont aussi très populaires. C'est pourquoi ils constituent le groupe le plus étudié depuis le plus longtemps.

En ce sens, les oiseaux sont un baromètre du vivant pertinent, qui nous alertent sur les déséquilibres écologiques avant que ceux-ci ne deviennent critiques. Écoutons-les ! Ce document synthétise toutes les informations disponibles sur les oiseaux nicheurs.

¹ Hosenberg et al. (2019). Decline of the North American avifauna. Science 366 (6461) : 120-124. <https://doi.org/10.1126/science.aaw1313>

b. COMMENT FAIT-ON POUR ÉTUDIER LES OISEAUX ?

Surveiller les oiseaux, c'est chercher à répondre à des questions en apparence simples, mais essentielles : combien sont-ils ? Dans quel état se trouvent-ils ? Où vivent-ils ? Combien de jeunes élèvent-ils chaque année ?

Chaque question appelle une méthode d'observation spécifique, un protocole. Car les oiseaux ne se ressemblent pas tous : leurs périodes d'activité, leurs habitats, leur présence en France varient d'une espèce à l'autre. Il serait impossible d'appliquer la même approche aux passereaux printaniers et aux oiseaux d'eau hivernants par exemple.

Parmi les principaux dispositifs mis en place, le STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) suit l'évolution des espèces communes en période de reproduction depuis 25 ans, tandis que le SHOC (Suivi Hivernal des Oiseaux Communs) fait de même en hiver. Ces suivis sont réalisés chaque année, aux mêmes endroits et aux mêmes périodes, afin de garantir la fiabilité des données dans le temps.

On entend par "oiseaux communs" les espèces les plus abondantes et surtout les plus largement réparties. Les oiseaux communs sont donc un indicateur pertinent pour évaluer la tendance générale des oiseaux en France.

D'autres protocoles plus ciblés complètent ce dispositif : LIMAT (Limicoles et Anatidés nicheurs) pour les oiseaux d'eau en période de reproduction, les comptages Wetlands, qui permettent un suivi de ces espèces en hiver, ou encore des suivis dédiés aux rapaces nicheurs, etc.

L'ensemble de ces programmes est conduit en lien étroit avec la communauté scientifique. La LPO travaille ainsi en partenariat avec le MNHN, le CNRS, l'OFB, l'INRAE et plusieurs universités françaises.

14 millions
de données collectées/an

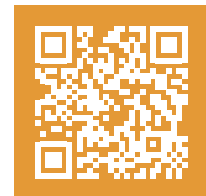
45 000
contributeurs/an

c. LES ASSOCIATIONS NATURALISTES : ACTEURS INDISPENSABLES DE LA CONNAISSANCE

Ces protocoles, qui reposent majoritairement sur les sciences participatives, sont déployés sur le terrain par des milliers de bénévoles passionnés, ornithologues amateurs et professionnels. Ils collectent ainsi de nombreuses données, analysées ensuite par les scientifiques. Sans ce réseau de bénévoles aucune des connaissances présentées ici ne pourraient être possibles.

Cette mobilisation citoyenne s'appuie sur un tissu associatif ornithologique construit au fil des décennies, parmi lequel la LPO constitue un acteur majeur de la connaissance de l'avifaune française. L'ensemble des informations collectées et produites sont alors rendues publiques et mises à disposition des pouvoirs publics.

Source : Faune-France

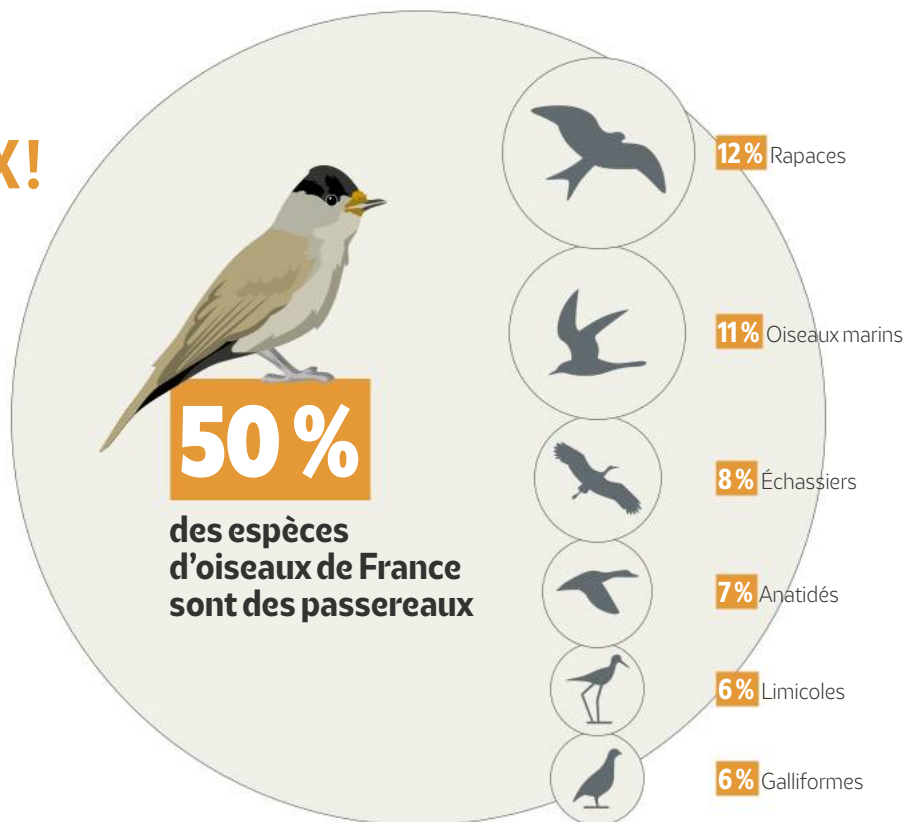


Suivi de l'avifaune © Alexis Orseau

DE 1970 À 2025, PLUS D'ESPÈCES, MOINS D'OISEAUX!

314
ESPÈCES
NICHEUSES
EN FRANCE

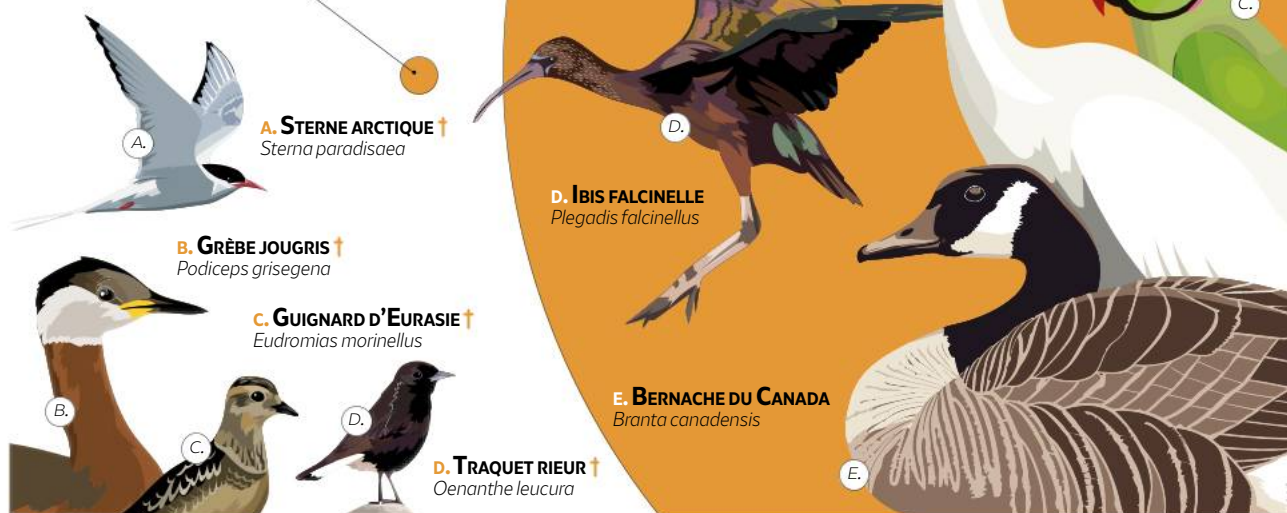
(sur 596 espèces en Europe continentale)



90 % de la quantité totale d'oiseaux sont des passereaux

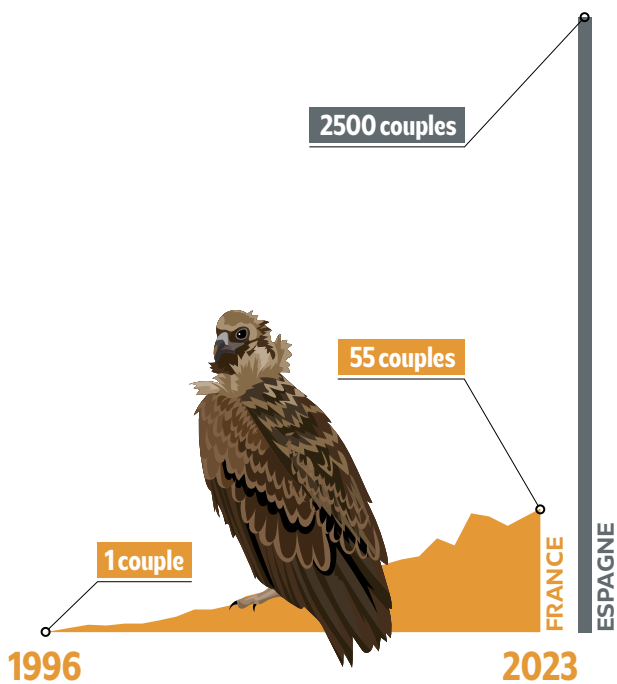
45 NOUVELLES ESPÈCES NICHEUSES EN 50 ANS (1975 - 2025)...

...ET 4
ESPÈCES
DISPARUES

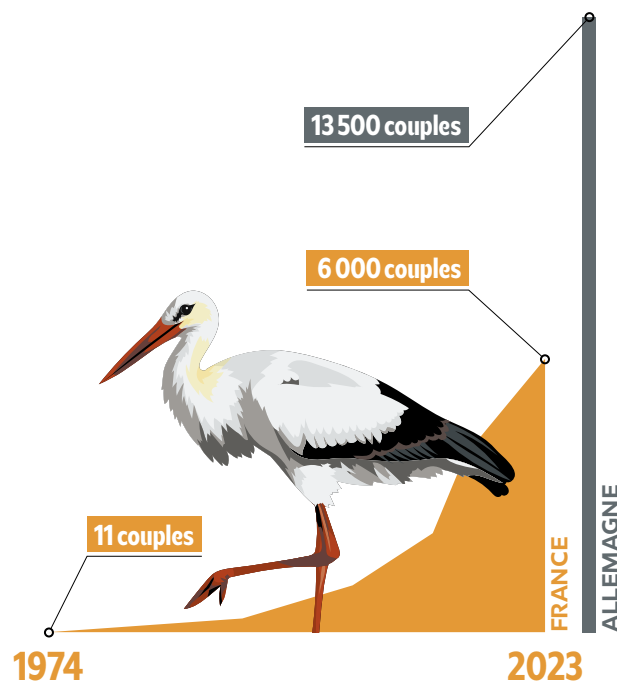


PRIME AUX GRANDS...

EXEMPLES DE SUCCÈS DE CONSERVATION



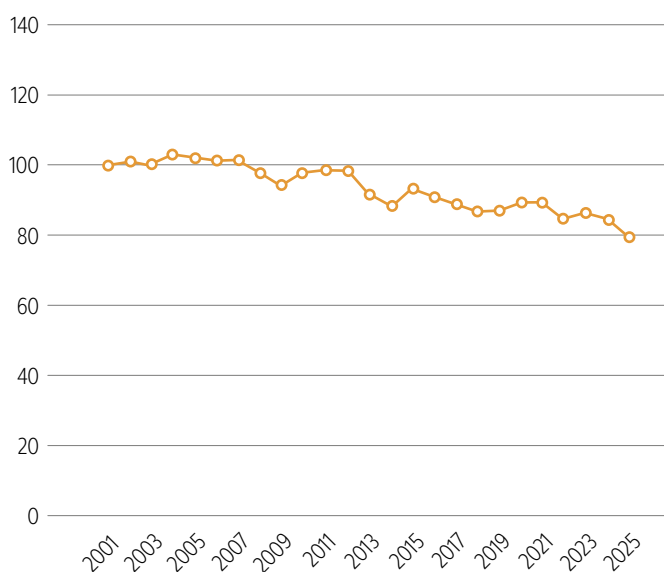
Évolution de la population de vautour moine en France entre 1996 et 2023 (LPO).



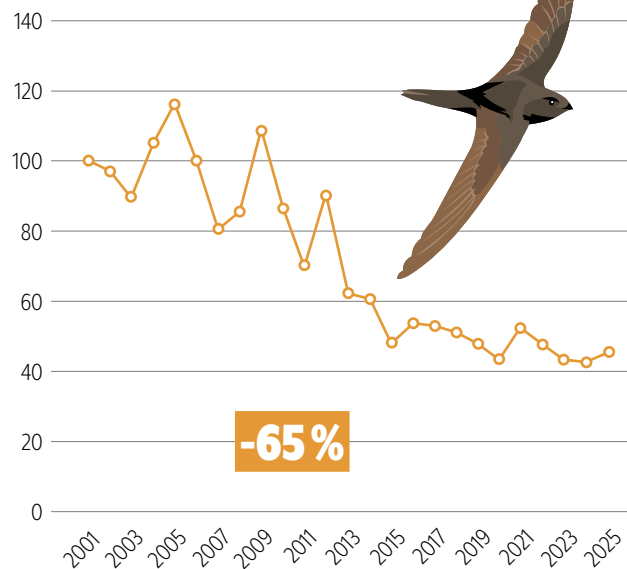
Évolution de la population de Cigogne blanche en France entre 1974 et 2023 (LPO).

... MALHEUR AUX PETITS

-18,2 % D'OISEAUX COMMUNS EN 25 ANS



Évolution à long terme (depuis 2001) pour 120 espèces communes de France hexagonale (STOC - MNHN).



Évolution du Martinet noir depuis 25 ans (STOC - MNHN).

20 MILLIONS D'OISEAUX DISPARAISSENT CHAQUE ANNÉE EN EUROPE DEPUIS 40 ANS (Rigal, S et al. PNAS, 2023)

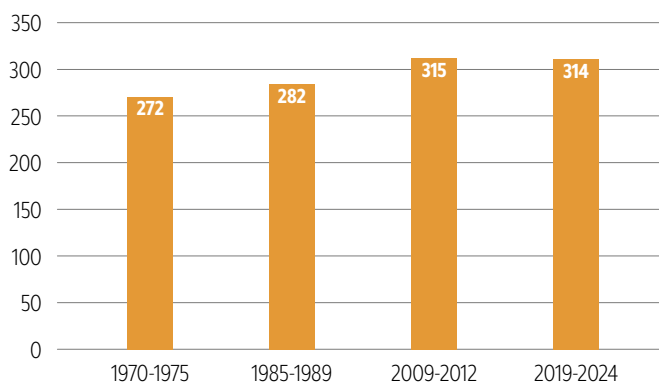
III. DÉCRYPTAGE DES TENDANCES

Les résultats présentés ci-après sont issus du travail de comparaison de quatre atlas publiés par la SEOF et la LPO entre les années 1970 et 2024, ainsi que du dernier rapportage européen de la Directive Oiseaux.

a. DE NOUVELLES ESPÈCES

En un demi-siècle, la France hexagonale a perdu 4 espèces et « gagné » 45. Si l'information peut paraître réjouissante dans les faits, la moitié de ces nouvelles espèces sont introduites (exogènes). Pour l'autre moitié, il s'agit d'espèces qui ont étendu leur aire de distribution à l'échelle européenne.

Elles doivent ces évolutions aux diverses modifications environnementales, dont le changement climatique. C'est notamment le cas pour les 4 espèces disparues (Traquet rieur, Pluvier guignard, Grèbe jougris, Sterne arctique) du territoire hexagonal, plus fragiles aux changements de conditions de vie.



Évolution du nombre d'espèces nicheuses, de 1970 à 2025.

Source : LPO



Traquet rieur

Le Traquet rieur est officiellement classé comme « disparu de France » par l'UICN. Le dernier couple nicheur a été observé en 1996 dans le massif des Albères, dans les Pyrénées-Orientales.

Traquet rieur © Christian Aussaguel



Léiothrix jaune

On situe la première mention de l'espèce à l'état sauvage au début des années 1990. À partir d'oiseaux échappés de captivité, l'espèce est depuis lors présente à l'état sauvage en France, notamment dans les Pyrénées-Atlantiques, région parisienne, et Paca.

Léiothrix jaune © Ravenala



Le cas de la Pie-grièche à poitrine rose est un peu particulier. A la fois victime des pratiques agricoles et des changements globaux, l'espèce ne peut pas être totalement considérée comme éteinte en France. Depuis 2019, année de la dernière reproduction avérée dans l'Hérault, un autre cas de reproduction a été noté en 2024, sans succès.

Pie-grièche à poitrine rose

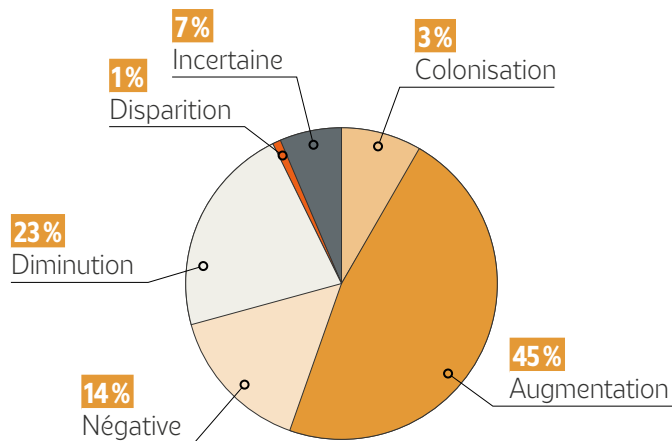
Le dernier cas de reproduction certaine remonte à 2019.

Pie-grièche à poitrine rose © Enri

b. LES AIRES DE RÉPARTITION ÉVOLUENT

Au cours de demi-siècle écoulé, près de 45% des espèces ont étendu leur aire de répartition. Changements environnementaux globaux (climat, paysage), fort potentiel colonisateur, comme pour l'Élanion blanc, ou programmes de renforcement des populations, comme ce fut le cas pour plusieurs espèces de rapaces, sont à l'origine de ces évolutions.

A l'inverse, près de 23% des espèces ont réduit leur aire de présence en France en 50 ans. Cela concerne des espèces très spécialisées, dont les niches écologiques ont été altérées rapidement par la banalisation et la dégradation générale des milieux. D'autres paramètres peuvent également être invoqués, comme la diminution des invertébrés (nourriture), et probablement l'évolution des conditions climatiques. C'est le cas notamment de deux migrateurs transsahariens et insectivores, que sont le Bruant ortolan et le Tarier des prés.



Évolution de la distribution des espèces, en France, entre 1970 et 2025.

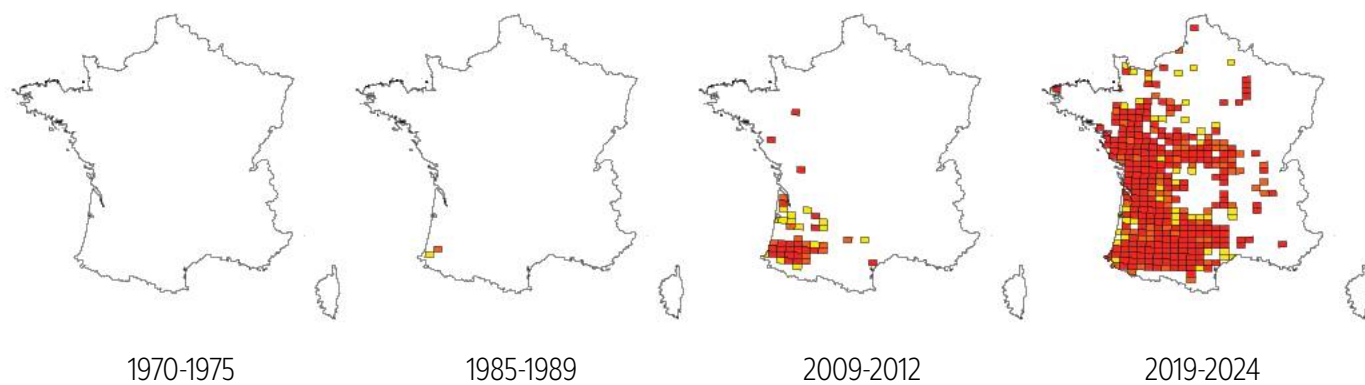
Source : LPO



Élanion blanc

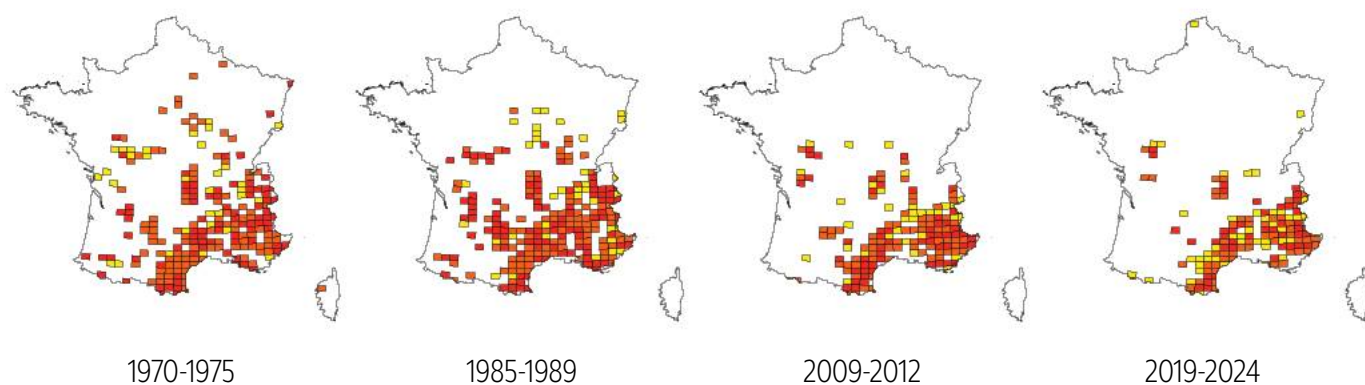
Les premières tentatives de reproduction se sont déroulées dans les années 1980. Après une période de latence dans les années 1990, l'explosion démographique de l'Élanion blanc s'est accélérée dans les années 2000 et se poursuit aujourd'hui avec près d'un tiers du territoire occupé par ce petit rapace. Sans surprise, il fait partie des espèces qui ont le plus progressé depuis la période 1985-1989.

Élanion blanc © Lothar Lenz



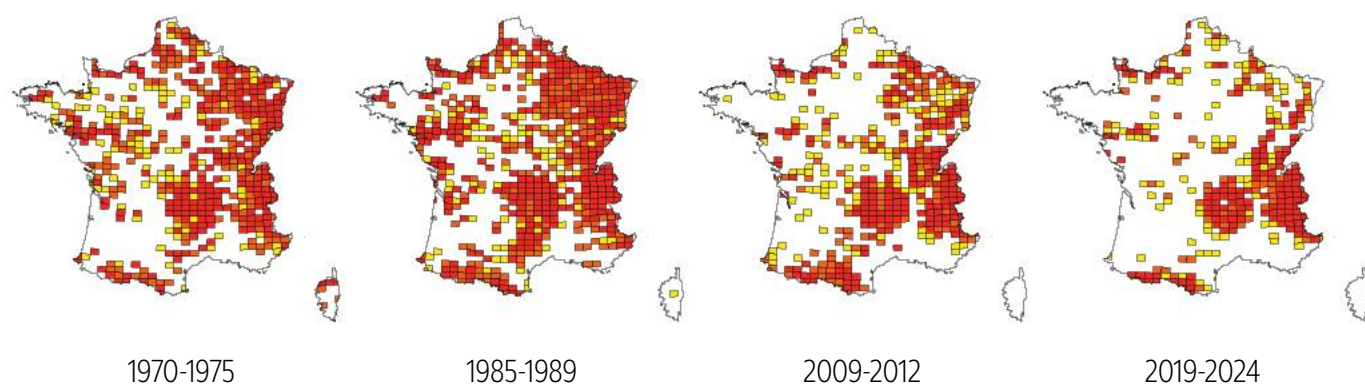
Extension d'aire de répartition de l'Elanion blanc

■ Nicheur possible ■ Nicheur probable ■ Nicheur certain



Bruant ortolan : indice d'évolution des répartitions entre 1985-1989 et ODF : -36

■ Nicheur possible ■ Nicheur probable ■ Nicheur certain



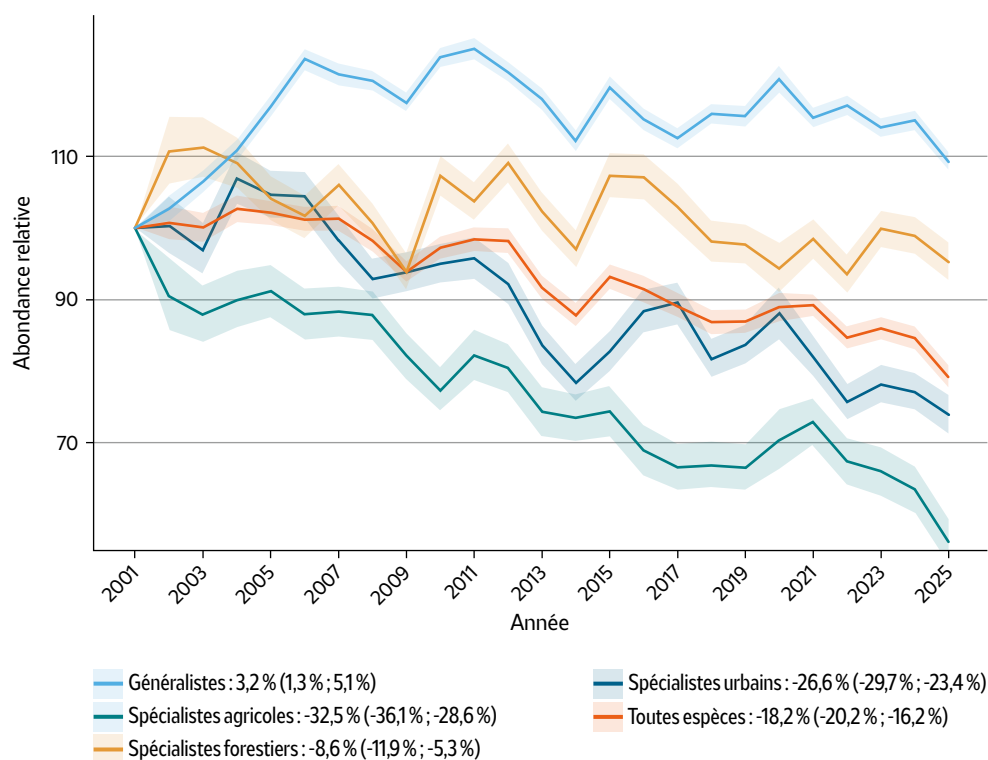
Tarier des près : indice d'évolution des répartitions entre 1985-1989 et ODF : -32

■ Nicheur possible ■ Nicheur probable ■ Nicheur certain

C. EFFECTIFS ET TENDANCES DES ESPÈCES

La courbe globale du STOC indique une chute de 18,2 % des effectifs d'oiseaux communs en 25 ans (2001-2025) dans tous les grands types de paysages (agricoles, urbains, forestiers). Seules les espèces dites généralistes, c'est-à-dire les moins spécialisées par milieu, tirent leur épingle du jeu.

A la demande de l'Union européenne, une évaluation de l'état de santé de l'ensemble de l'avifaune de France hexagonale est réalisée tous les 6 ans. Bien qu'un nombre plus important d'espèces soit comptabilisé (290), le constat est assez similaire : sur 40 ans, 33% des espèces présentent une tendance négative de leurs abondances.



Tendances par groupe (2001-2025).



Briant ortolan © Emilie Barbelette

PRIME AUX GRANDES ESPÈCES

Les passereaux représentent à eux seuls la moitié des 314 espèces d'oiseaux nicheurs présents en France. Leur poids démographique est bien plus considérable encore : ils constituent environ 90 % de l'effectif total des individus. Ce chiffre n'est pas anodin car ce sont précisément ces espèces qui accusent les déclin les plus marqués sur les cinquante dernières années, et non les espèces de plus grande taille.

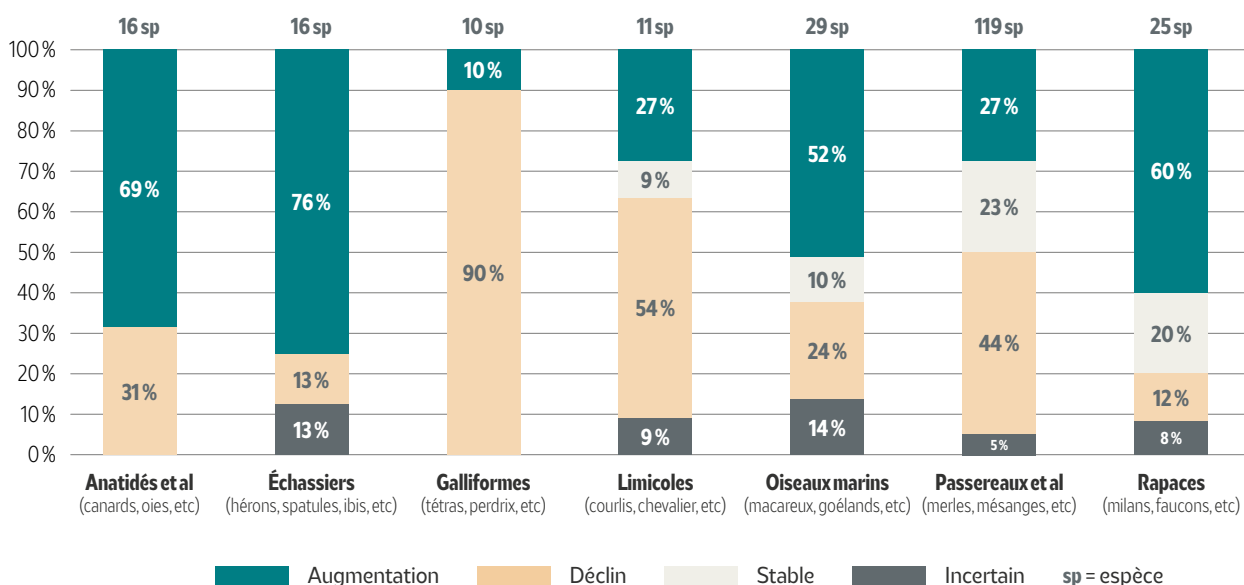
Ces petites espèces présentent pour la plupart un métabolisme élevé, une courte espérance de vie et un fort potentiel reproducteur permettant un renouvellement générationnel accéléré, ce qui pourraient laisser croire à une certaine résilience face aux perturbations. Toutefois, il n'en est rien ce qui suggère que les pressions auxquelles elles sont soumises ne sont pas ponctuelles mais chroniques et structurelles.

Les passereaux subissent donc des pressions diffuses, systémiques, opérant à l'échelle du paysage ou de la chaîne trophique. La concentration de substances chimiques - insecticides, fongicides - dans les réseaux alimentaires affecte moins directement les oiseaux eux-mêmes que leurs proies invertébrées, entraînant un effondrement de la base alimentaire dont dépendent nombre d'espèces insectivores. La banalisation des milieux agricoles et semi-naturels, par homogénéisation des structures végétales et réduction de la diversité floristique, agit quant à elle comme un filtre écologique éliminant progressivement les espèces spécialistes au profit de quelques généralistes. Ces processus ne

connaissent pas de frontières administratives. Ils ne se prêtent pas à des mesures de protection ponctuelle ; leur régulation exige des changements systémiques - agronomiques, politiques, économiques - d'une toute autre ampleur.

Les « grandes » espèces ont des caractéristiques inverses : longue durée de vie, maturité sexuelle tardive, et généralement faible productivité annuelle. Dans leur cas, c'est la survie des adultes qui est le paramètre essentiel de la dynamique de l'espèce. De fait, ces espèces sont extrêmement vulnérables aux sources de mortalité additive non naturelle - tir, empoisonnement, électrocution... - précisément parce que leur taux de renouvellement est trop faible pour compenser des pertes supplémentaires. Ce sont donc des espèces sensibles à des causes précises dont la suppression permet une restauration. Par ailleurs, ces espèces, souvent emblématiques, ont facilement suscité la mobilisation du public pour leur protection et ont pu cristalliser plus facilement l'attention des parties prenantes.

Ces pressions qui pèsent sur les grandes espèces - destruction de sites de nidification ou d'individus, dérangement direct - sont, sans que cela soit une règle absolue, plus localisées et donc plus accessibles à des réponses contractuelles et/ou réglementaires ciblées. La protection d'un site ou l'interdiction d'une pratique sont autant de leviers dont l'efficacité est réelle et mesurable.



Tendance des espèces par groupe para-taxonomique

Réalisation LPO, Données Rapportage DO 2024.

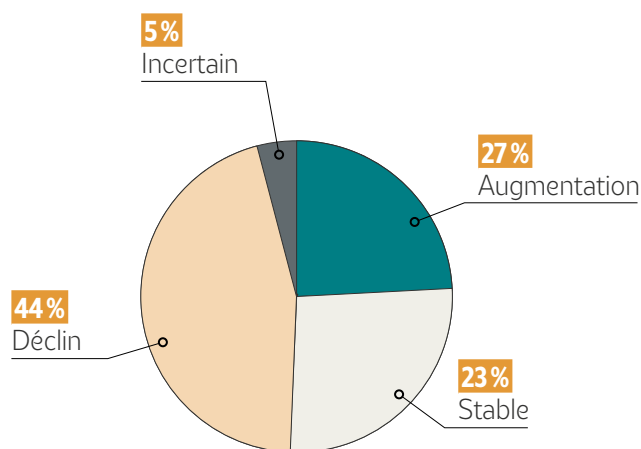
IV. UN DÉCLIN MASSIF DES POPULATIONS D'OISEAUX QUI ALERTE SUR L'ÉTAT DU VIVANT

a. MALHEUR AUX PETITS...

Les passereaux sont tous tributaires des invertébrés. Qu'ils soient de stricts insectivores (Gobemouche gris), ou qu'ils fassent appel à des protéines animales lors de l'élevage des jeunes (Alouette des champs), tous dépendent à cette période critique de la ressource en insectes. Or, l'usage massif des produits phytosanitaires a considérablement réduit cette biomasse¹, ce qui induit une diminution de ces espèces par effet cascade^{2,3}. La peine est alourdie par l'usage des herbicides qui réduit à néant la flore adventice des

cultures. Ainsi, même les granivores se trouvent impactés. A cela s'ajoute la simplification des paysages marquée par la disparition des haies, l'agrandissement des parcelles, la diminution des surfaces en prairie, etc... Le résultat est net. Dans les espaces agricoles 32,5 % des oiseaux ont disparu depuis 2001.

Voir le rapport de février 2026 publié par la LPO et consacré à la problématique des oiseaux en milieu agricole.



Le groupe des passereaux et autres espèces (colombidés, pics) est celui qui rassemble le plus d'espèces et le plus d'individus. 44 % des espèces sont en déclin.

Source : LPO. Données Rapportage UE 2024.

¹ Hallmann C.A., Sorg M., Jongejans E., Siepel H., Hofland N., Schwan H., Stenmans W., Müller A., Sumser H., Hörrn T., Goulson D. & de Kroon H. (2017) - More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. PLOS ONE, 12(10) : e0185809. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0185809>

² Anne-Christine Monnet, Milena Cairo, Nicolas Deguines, Frédéric Jiguet, Mathilde Vimont, Colin Fontaine, Emmanuelle Porcher (2025) Common birds have higher abundances in croplands with lower pesticide purchases, Proceedings B DOI : 10.1098/rspb.2025.2370

³ Perrot T., Princé K., Porcher E., Wolfram J., Schulz R., Fontaine C. (2025). Weak recovery of insectivorous bird populations after ban of neonicotinoids in France, hinting at lasting impacts. Environmental Pollution, 385, 127132. <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2025.127132> | Version preprint HAL : <https://hal.science/hal-05283717v1>

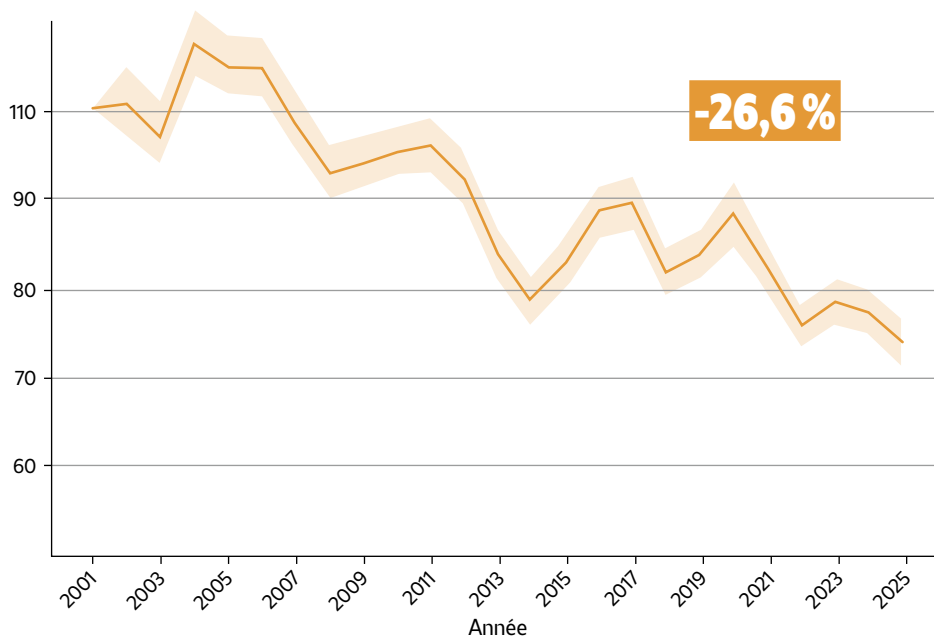


« Oiseaux des milieux agricoles, le signal d'alarme »



Vanneau huppé © Antoine Dusart

Tendances des spécialistes agricoles entre 2001 et 2025.
Source : STOC-MNHN/CESCO.



Tendances des spécialistes des milieux urbanisés entre 2001 et 2025.
Source : STOC-MNHN/CESCO.

Au-delà des espaces agricoles, les oiseaux se portent également mal dans les milieux urbanisés. Les meilleurs ambassadeurs que sont les martinets et les hirondelles illustrent parfaitement la situation. Ces oiseaux, pourtant si familiers régressent fortement.



Martinet noir © Fabrice Cahez

Tendance du Martinet noir entre 2001 et 2025.

Source : STOC-MNHN/CESCO.

Jadis omniprésent dans nos cieux urbains et ruraux, le Martinet noir a vu ses effectifs chuter de manière préoccupante en France et à l'échelle européenne au cours des dernières décennies. Les suivis conduits dans le cadre du STOC et d'autres programmes confirment une tendance négative, particulièrement marquée depuis les années 2000. La première cause de ce déclin réside dans la disparition progressive de ses sites de nidification : l'insuffisante prise en compte des espèces du bâti dans la rénovation thermique des bâtiments, nécessaire sur le plan énergétique, condamne les anfractuosités et cavités sous les toitures qu'il utilise pour se reproduire. À cette perte d'habitat s'ajoute la raréfaction des insectes volants, ressource alimentaire exclusive de cette

espèce strictement aérienne, sous l'effet des pesticides agricoles notamment. Les conditions climatiques jouent également un rôle croissant : les épisodes prolongés de froid et de pluie en début de saison de reproduction provoquent des mortalités massives de poussins, tout comme les canicules d'été.

Le Martinet noir, cet infatigable voltigeur, accuse donc une diminution de ses effectifs de -65 % en 25 ans. Parallèlement, les deux hirondelles, « rustique » et « de fenêtre », ont vu leur nombre chuter respectivement de -39,7 %, et -25,4 % pour la même période¹, et des raisons similaires.

¹STOC-MNHN/CESCO



Forêt Vosges © Fabrice Cahiez

Tendances des spécialistes des milieux forestiers entre 2001 et 2025.

Source : STOC-MNHN/CESCO.

En forêt, les oiseaux affichent des tendances globalement moins défavorables que les oiseaux agricoles en France, mais ce contraste relatif mérite toutefois d'être nuancé. L'indice STOC sur les espèces forestières masque en effet une hétérogénéité importante : si de nombreux pics et certains corvidés se maintiennent ou progressent, plusieurs passereaux forestiers spécialistes accusent des baisses significatives, à l'image du Pouillot siffleur ou du Bouvreuil pivoine. Les pressions identifiées convergent autour de l'homogénéisation sylvicole (enrésinement, raccourcissement des rotations, insuffisance de bois mort et sénescents), et des effets croissants du changement climatique sur la santé générale des arbres et la phénologie

des invertébrés. La gestion forestière est probablement un facteur important mais son impact sur l'avifaune demeure insuffisamment évalué à grande échelle. Pour autant, il semble bien que la qualité des forêts se dégrade, au sens de leur capacité d'accueil d'une biodiversité variée, puisque seuls 18 % des habitats forestiers sont considérés en bon état de conservation¹.

¹ La biodiversité des forêts française. Les suivis de l'Observatoire national de la Biodiversité. ONB-ECOFOR, 2024.

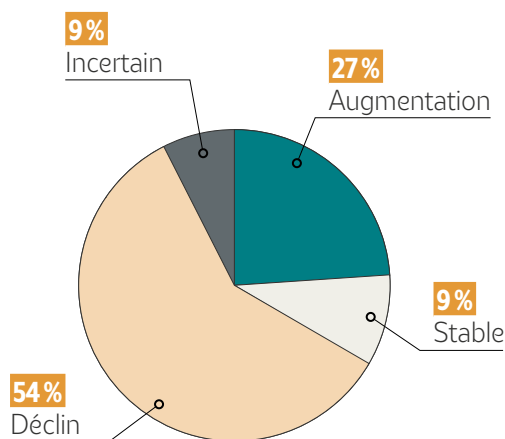
b. ... ET À CEUX QUI NICHENT AU SOL !

D'autres espèces accusent des déclin prononcés dans les mêmes types de milieux. Il s'agit d'un cortège d'espèces éclectiques, sans beaucoup de liens de parenté, mais qui partage une caractéristique commune (trait de vie) : elles nichent au sol.

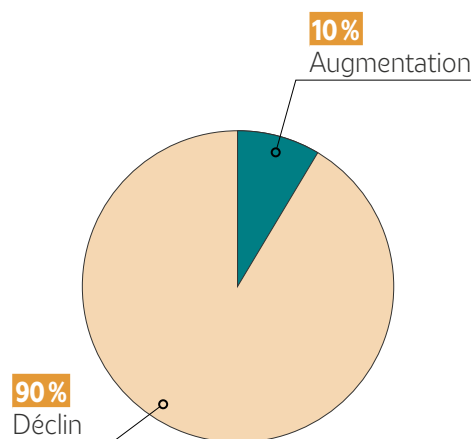
Perdrix, Busards, Outardes, Oedicnème criard, Vanneau huppé ou encore Courlis cendré sont extrêmement sensibles durant la période d'incubation et d'élevage des jeunes car largement exposés à de nombreuses menaces. La disparition des jachères, l'irrigation, l'intensification des rotations culturales, le drainage des zones humides et l'homogénéisation des paysages agricoles ont réduit et fragmenté les surfaces favorables à l'installation de ces espèces. Là où le milieu subsiste, sa qualité s'est souvent dégradée : appauvrissement floristique, réduction de la ressource alimentaire invertébrée sous l'effet des intrants, etc...

Au-delà de la destruction et de la dégradation de l'habitat, l'évolution du calendrier agricole, en réponse au changement climatique, constitue également une menace. La précocité croissante des fauches et des moissons, couplée à la vitesse des engins mécaniques, entraînent une destruction massive des nids, des œufs et des poussins non volants. Les Busards cendrés et Saint-Martin sont emblématiques de cette problématique, mais elle concerne l'ensemble du cortège des oiseaux de plaines.

Enfin, la prédation, en contexte de paysage simplifié, peut exercer une pression supplémentaire. L'absence de structures végétales diversifiées réduit les possibilités de dissimulation des nids et favorise certains prédateurs généralistes. Ces pressions se cumulent et entrent en interaction : une espèce fragilisée par la perte d'habitat supporte moins bien une pression de prédation accrue, et une reproduction déjà compromise par le dérangement l'est davantage encore lors d'une fauche précoce.



LIMICOLES (N=11)



GALLIFORMES (N=10)

Ci-dessus deux exemples de groupes d'espèces qui se reproduisent au sol (Galliformes et limicoles). Bien que pour les galliformes le changement climatique joue à plein pour les espèces de montagne, pour les autres se sont bien les activités humaines qui pèsent le plus.

Source : LPO. Données Rapportage 2024.



-90 %
en 40 ans

Perdrix grise © Alain Boullah



-85 %
entre 1977 et 2022

Bécassine des marais © Antoine Dusart



-95 %
pour la population
du centre-ouest,
entre 1980 et 2024

Outarde canepetière © Jean-Luc Phaud

IV. DES ESPÈCES SUR LE RETOUR : QUELQUES SUCCÈS DE CONSERVATION

a. LE SAUVETAGE DES RAPACES

La France est l'un des pays abritant la plus grande diversité de rapaces de l'Union Européenne. Elle accueille 25 des 37 espèces présentes. Longtemps considérés comme nuisibles, et/ou concurrent de l'Homme, ces derniers ont été victimes de destructions directes (tirs, empoisonnements, destructions des nids, vol des œufs...) et indirectes (pesticides, altération des milieux) ayant entravé leur dynamique et amené plusieurs d'entre eux au bord de l'extinction au tournant des années 1970.

Grâce à un cadre juridique construit dès 1972, renforcé par la loi de 1976 sur la protection de la nature, puis la Directive oiseaux de 1979, ces espèces ont recouvré un état de santé plus sécurisé. Alors que la plupart des espèces, y compris les spécialistes, présentent un statut plus favorable (Vautour fauve, Faucon crécerellette, Faucon pèlerin, Balbuzard pêcheur...), la vigilance reste de mise s'agissant des busards, ou des espèces très localisées et sensibles aux perturbations comme l'Aigle de Bonelli ou le Gypaète barbu.



Faucon crécerellette © Christian Aussaguel



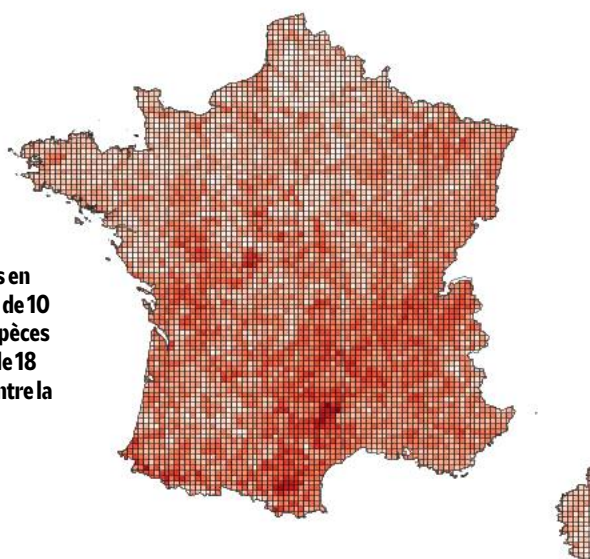
Balbuzard pêcheur © Fabrice Cahiez

Grâce aux efforts de protection et de renforcements, le Balbuzard pêcheur est aujourd'hui sur une trajectoire positive.

Source : LPO/PNA Aigles pêcheurs.

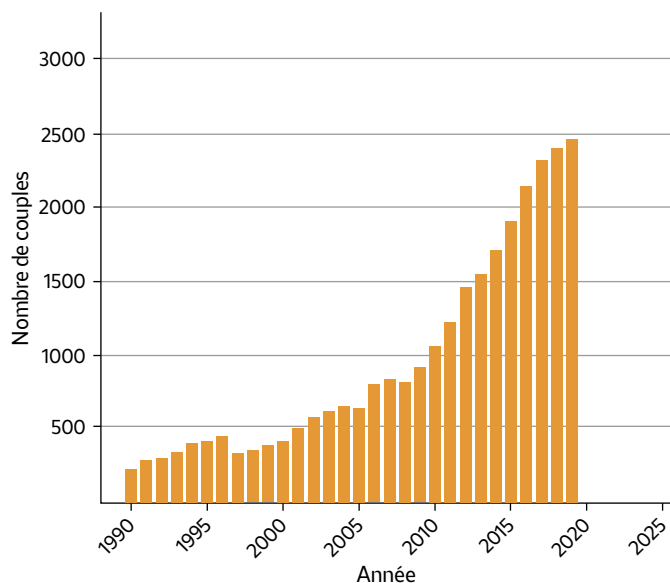
■ Couples territoriaux ■ Couples nicheurs ■ Nombre de jeunes à l'envol

Richesse spécifique des rapaces diurnes en France (les pixels représentent des carrés de 10 km de côté). En moyenne, on retrouve 7 espèces de rapaces par carré, avec un maximum de 18 espèces pour deux carrés situés à cheval entre la Lozère et l'Aveyron.

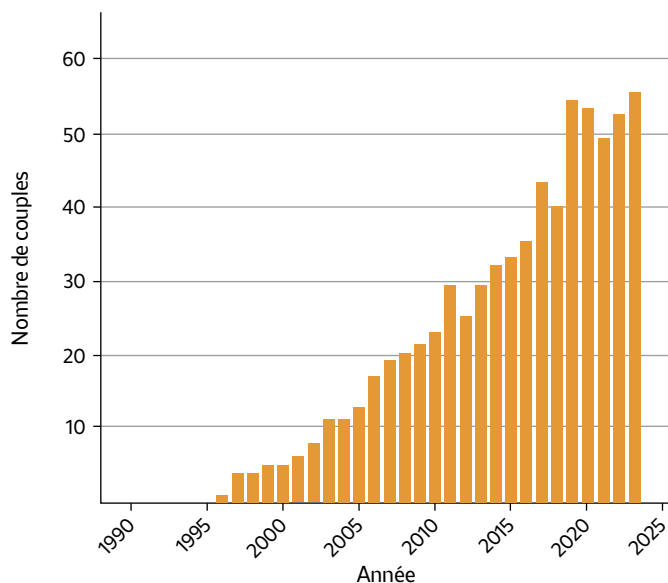


Le retour des rapaces nécrophages constitue un succès de conservation emblématique. Ce cortège singulier rassemble quatre espèces toutes tributaires des grands ongulés pour se nourrir. Ces oiseaux, charognards, assurent une fonction essentielle dans les écosystèmes : l'équarrissage naturel. Ils évitent ainsi la propagation de pathologies, en débarrassant les milieux des cadavres. Longtemps massacrés, ces oiseaux ont bénéficié à partir des années 1980 de programme de conservation. Ils furent même à l'origine des premiers statuts de protection au début des années 1970. Bien que leur situation se soit améliorée, il convient de garder un œil

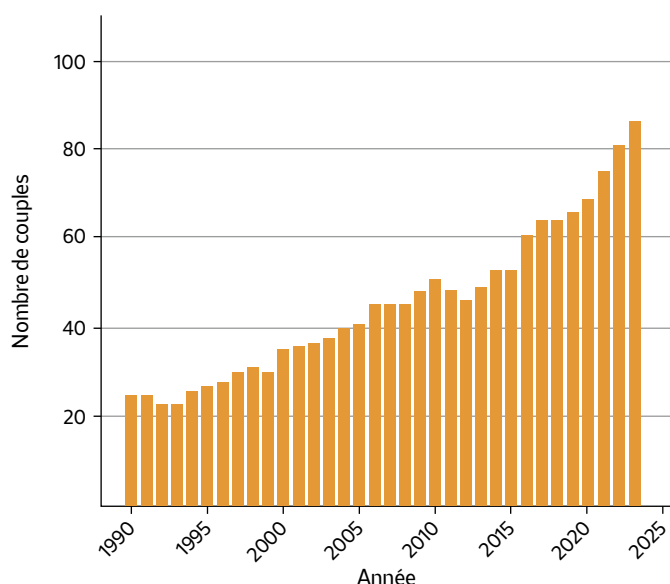
sur ces géants des cieux. Si le Vautour fauve a vu ses effectifs augmenter significativement ces dernières années, le Vautour moine et le Gypaète barbu ne totalisent respectivement que 55 et 85 couples en France. Ces oiseaux sont très exigeants, aussi la capacité d'accueil de la France sera toujours limitée. Cependant, bien que la dynamique soit favorable, la LPO constate régulièrement des empoisonnements ou des tirs, preuves que la vigilance et la pédagogie ne doivent pas cesser. Quant au Vautour percnoptère, avec à peine 90 couples en France, la situation est plus complexe, puisque ce chiffre plafonne depuis la fin des années 2000.



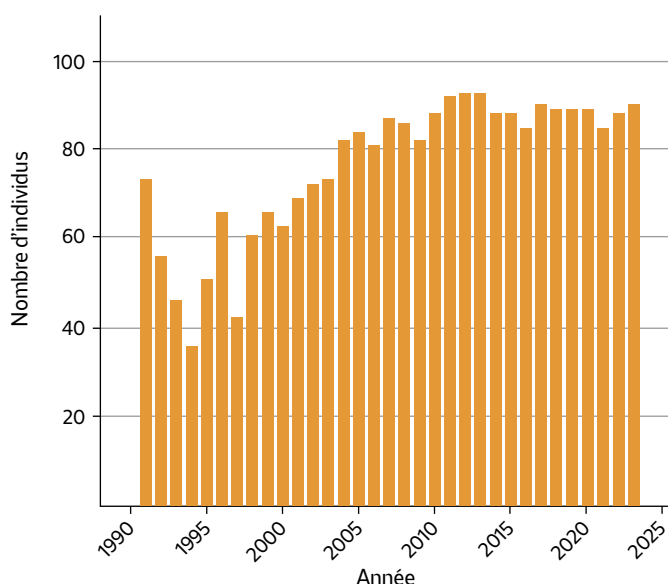
VAUTOUR FAUVE



VAUTOUR MOINE



GYPAÈTE BARBU



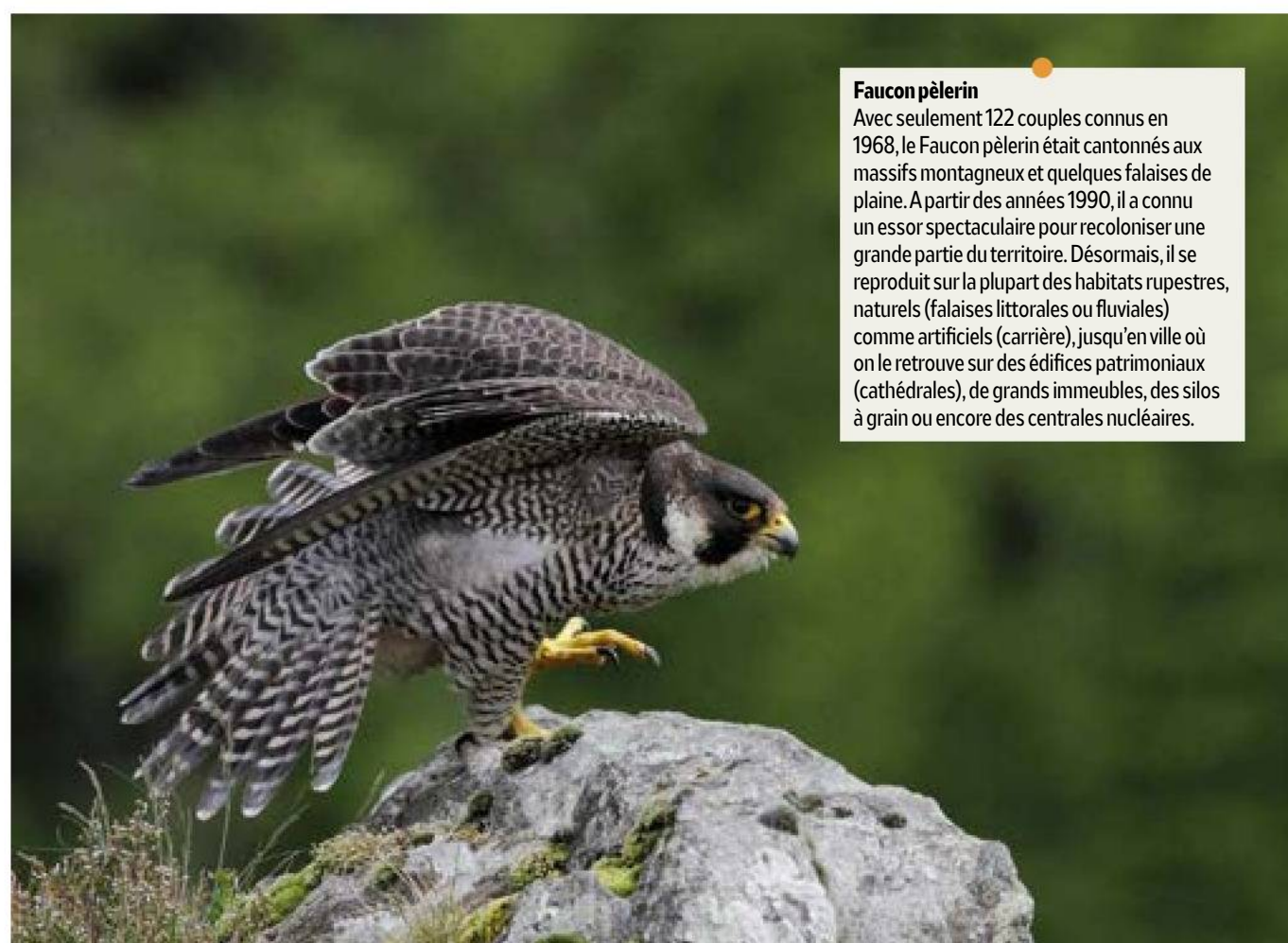
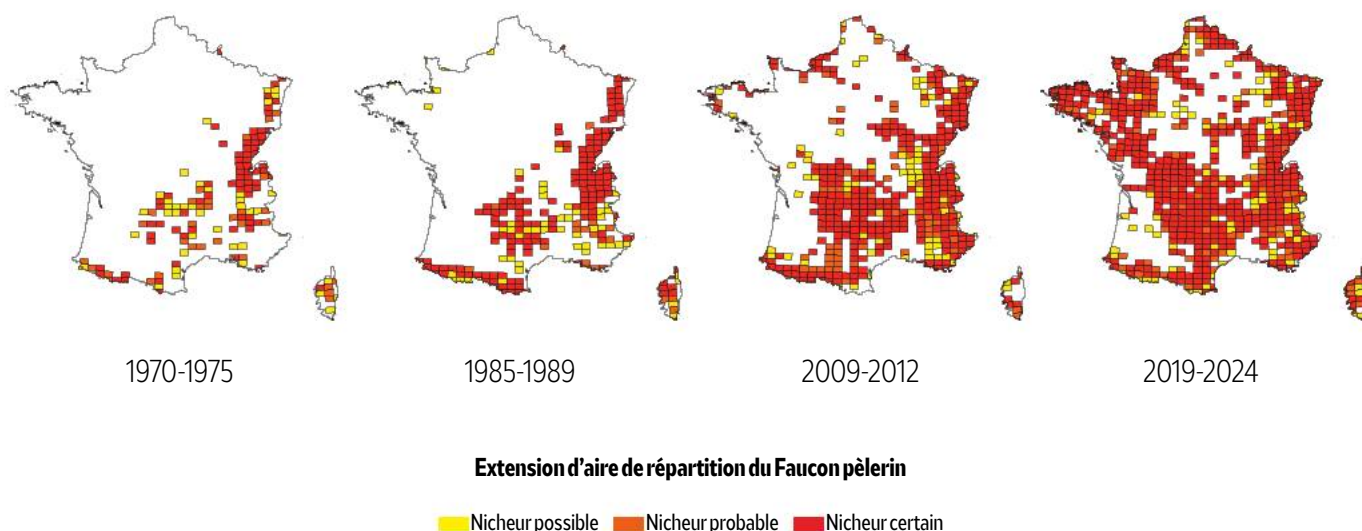
VAUTOUR PERCNOPTÈRE

**Évolution du nombre de couples des quatre espèces de rapaces nécrophages
Vautour fauve, Vautour moine, Gypaète barbu et Vautour percnoptère.**

Source : LPO & PNA.

La situation des autres espèces de rapaces diurnes est assez contrastée. Toutes ont bénéficié de l'arrêt des destructions et de l'usage de certaines molécules agricoles. Alors que les busards accusent un inquiétant déclin, les espèces communes se portent plutôt bien : le Faucon crécerelle est en augmentation de près de 11 % de puis 2001, tandis que la Buse variable et l'Épervier d'Europe sont considérés comme stables. L'exemple du Faucon pèlerin est emblématique. L'oiseau le plus rapide

du monde a pu recoloniser la plupart des départements, jusqu'aux cœur des métropoles. L'arrêt du DDT, des tirs intentionnels et du prélèvement d'œufs ou de poussins pour la fauconnerie expliquent son retour en grâce. Il a aussi bénéficié très tôt de l'engouement des ornithologues amateurs, qui se sont fortement mobilisés pour sa protection, jusqu'à la surveillance 24h/24h des aires, ou la pose de nichoir. C'est un exemple parfait de réponse très positive d'une espèce à l'arrêt des pressions.



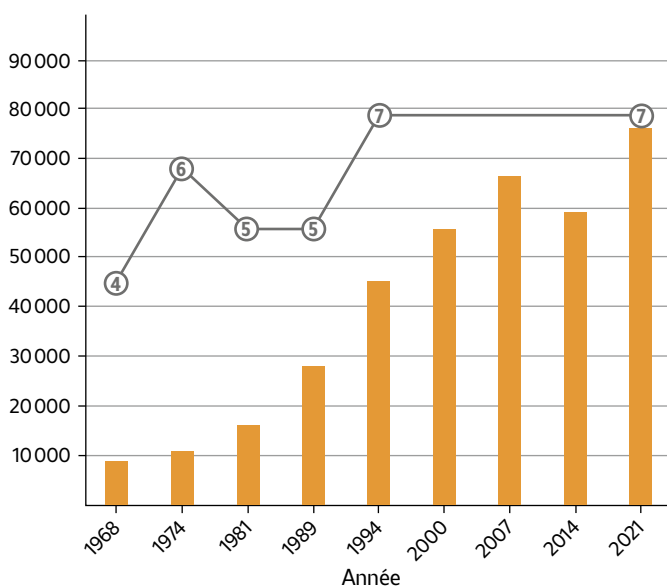
Faucon pèlerin

Avec seulement 122 couples connus en 1968, le Faucon pèlerin était cantonné aux massifs montagneux et quelques falaises de plaine. À partir des années 1990, il a connu un essor spectaculaire pour recoloniser une grande partie du territoire. Désormais, il se reproduit sur la plupart des habitats rupestres, naturels (falaises littorales ou fluviales) comme artificiels (carrière), jusqu'en ville où on le retrouve sur des édifices patrimoniaux (cathédrales), de grands immeubles, des silos à grain ou encore des centrales nucléaires.

b. LE RENOUVEAU DES GRANDS ÉCHASSIERS

Commençons par définir ce que sont les grands échassiers. Ce terme sans fondement scientifique, rassemble par commodité les hérons, les cigognes, les ibis, la spatule et tous les oiseaux haut perchés ! La plupart fréquentent généralement les zones humides, ont des régimes alimentaires proches (poissons, amphibiens, crustacés...) et forment des colonies durant la période de reproduction. A l'instar des rapaces, ces oiseaux ont longtemps été persécutés, et donc détruits pour ce qu'ils étaient, des concurrents des pêcheurs, des nuisibles. Avec le classement de ces espèces dans les listes d'espèces protégées et l'arrêt de ces pratiques, leurs populations se sont reconstituées. Il faut ajouter à cela la protection générale des zones humides, et en particulier le classement des espaces à forts enjeux

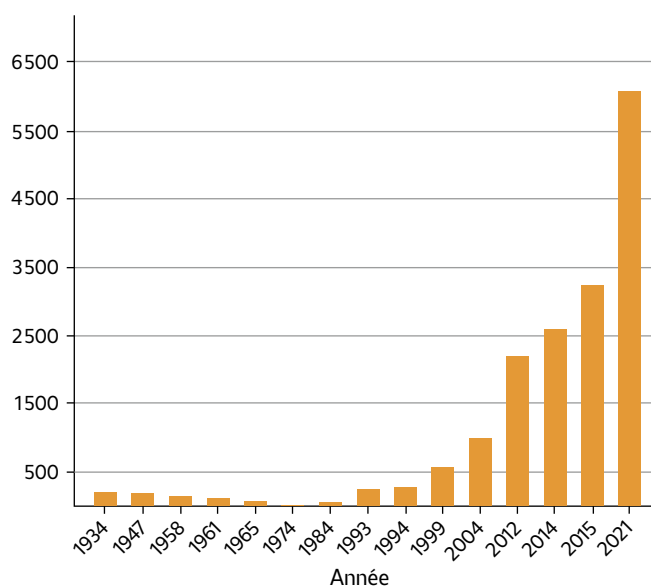
sous statut d'aire protégée, comme les Réserves Naturelles Nationales, à partir de 1976. Ces espèces étant pour la plupart coloniales, la protection des sites de reproduction a été aussi facilitée comparé à d'autres groupes d'oiseaux à répartition plus large et diffuse. L'apparition dans les marais atlantiques (fin des années 1980) d'une nouvelle manne alimentaire abondante, l'Ecrevisse de Louisiane (introduite), explique aussi la forte expansion des populations d'ardéidés (hérons, aigrettes...) et de cigognes blanches. Enfin, certaines espèces se sont affranchies de leur comportement migratoire à la suite de l'absence répétée d'hivers froids, réduisant d'autant la mortalité hivernale (Cigogne blanche, Aigrette garzette, Héron garde-bœuf).



Evolution de l'ensemble des hérons et aigrettes nicheurs, en France.

Source : L. Marion 2024.

■ Nombre de couples — Nombre d'espèces

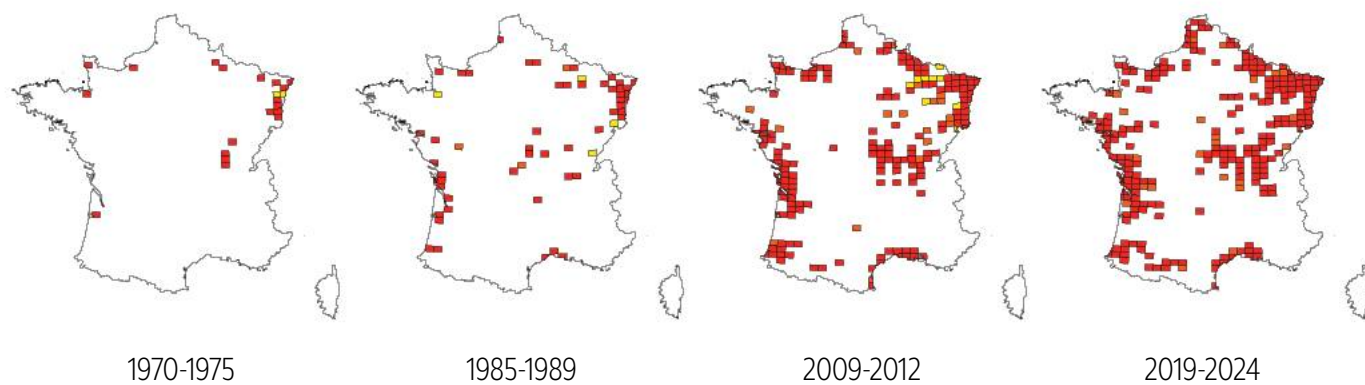


Évolution de la population de Cigogne blanche en France hexagonale entre 1934 et 2023.



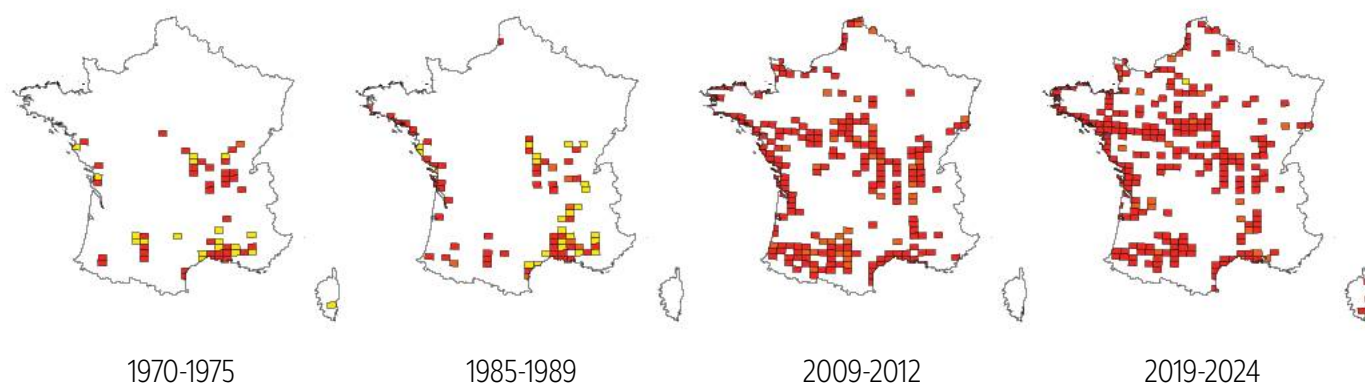
Cigogne blanche © Hajakely

Au cours du XX^e siècle, la Cigogne blanche a connu un déclin important, l'amenant au bord de l'extinction dans les années 1970 (seulement 11 couples en 1974). Des actions de conservation sur les sites de reproduction (réintroduction en Alsace, pose de plateformes, sécurisation des lignes électriques), combinées à une amélioration des conditions d'hivernage au Sahel, ont permis une remontée fulgurante des effectifs nicheurs, observable aussi bien spatialement que numériquement. Le dernier recensement, réalisé en 2023, fait état de près de 6 000 couples de Cigogne blanche en France hexagonale. Toutefois, si l'on regarde du côté de nos pays voisins, comme l'Espagne ou l'Allemagne, une marge de progression reste possible : ces pays accueillent entre deux et cinq fois plus de couples que la France.



Cigogne blanche : indice d'évolution répartition entre 1970 et ODF: +82

■ Nicheur possible ■ Nicheur probable ■ Nicheur certain



Aigrette garzette : indice d'évolution répartition entre 1970 et ODF: +65.

■ Nicheur possible ■ Nicheur probable ■ Nicheur certain



Aigrette garzette

En plus, de l'arrêt du prélèvement pour l'industrie de la chapellerie (grâce à la loi de protection de la nature de 1976), cette espèce, qui hiverne désormais en France, a bénéficié du radoucissement des hivers depuis les années 1980, augmentant ainsi la survie hivernale.

Aigrette garzette © Antoine Dusart

V. CE QUE L'ÉVOLUTION DE L'AVIFAUNE NOUS DIT DE NOTRE IMPACT SUR LE VIVANT

Indicateur fiable de l'état de santé des écosystèmes, les oiseaux jouent un rôle de lanceurs d'alerte. Un demi-siècle de suivis de l'avifaune nous informe sur les bouleversements produits par notre société sur notre environnement et sur l'efficacité des mesures prises pour y remédier.

a. DE LA LOI DE 1976 SUR LA PROTECTION DE NATURE À NOS JOURS : 50 ANS DE RÉSULTATS CONCRETS

Les suivis de l'avifaune n'ont été initiés qu'à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Il est ainsi difficile d'évaluer l'état des écosystèmes avant les événements majeurs qui ont touché les écosystèmes européens depuis la révolution industrielle. Au tournant des années 1970, la biodiversité est au plus mal. Des espèces comme le Vautour moine ont disparu du territoire. La Cigogne blanche est au bord de l'extinction. Les catastrophes environnementales majeures s'enchaînent (marée noire du Torrey Canyon en 1967, accident industriel de l'usine de Seveso en 1976...) et les alertes scientifiques se multiplient avec la publication de Printemps Silencieux (1962) de Rachel Carson qui dénonce les ravages du DDT, ou du Rapport Meadows (1972) alertant sur l'impact croissant des activités humaines et l'absence de garde-fou en matière environnementale.

Une prise de conscience émerge alors à l'international avec l'organisation de la conférence de Stockholm (1972) qui place les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. En France, la Loi pour la protection de la nature du 10 juillet 1976 constitue le socle fondamental, reposant notamment sur :

- La reconnaissance de la protection de la nature comme d'intérêt général, qui en fait une mission prioritaire de l'Etat, au même titre que la santé, le développement économique, ou la sécurité.
- Un régime unique de protection des espèces interdisant la destruction des individus ou de leurs habitats dès lors que l'espèce est inscrite sur les listes ministérielles ;
- Un régime fort pour la protection des espaces à travers le statut de réserve naturelle nationale (RNN), permettant la préservation et la gestion des espaces à plus fort enjeux de conservation ;
- La systématisation des études d'impact pour les projets susceptibles d'impacter l'environnement, rendant obligatoire la mise en place d'inventaires et de mesures d'évitement, de réduction puis de compensation lorsque des impacts sont identifiés.

A partir de 1976, la protection de l'environnement va progressivement s'étoffer à travers plusieurs avancées législatives qui contribueront à protéger les écosystèmes ou à réduire les pressions les affectant (Loi Montagne et Loi Littoral en 1985-1986, Loi sur l'eau de 1992, Charte de l'environnement à valeur constitutionnelle en 2005, Grenelle de l'environnement, Loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, etc.).

En parallèle, l'Union Européenne a joué un rôle essentiel pour mettre en place un cadre de protection et de suivi harmonisé à l'échelle européenne, incarné par la Directive Oiseaux (1979), la Directive Habitats-Faune-Flore (1992) et le déploiement du réseau Natura 2000 qui en découle. Dans cette logique, l'Union Européenne a également posé un cadre pour la gestion de l'eau et la protection des zones humides en 2000 avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), puis pour la protection des écosystèmes marins avec la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) en 2008. Dernière avancée significative pour la biodiversité, l'Union européenne a adopté en 2024 le Règlement sur la restauration de la nature qui vise à restaurer les écosystèmes terrestres et marins à hauteur de 20 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2050. La France prépare actuellement sa mise en œuvre à travers la rédaction du Plan national de restauration de la nature.

A ces cadres juridiques s'ajoute le développement des programmes de conservation des espèces (Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées d'extinction) et la structuration progressive de stratégies et plans nationaux pour la biodiversité, les milieux ou les espèces patrimoniales. Le renforcement progressif de la protection de la nature a eu des effets concrets que l'on observe de manière très claire pour de nombreuses espèces. C'est en particulier le cas des rapaces ou des grands échassiers évoqués précédemment, dont le rétablissement, après avoir frôlé l'extinction, témoigne du succès incontestable des politiques de protection mises en œuvre.

b. LE RÔLE MAJEUR DES ASSOCIATIONS ET DE LA MOBILISATION DES CITOYENS

Les succès de conservation sont aussi le résultat des mobilisations citoyennes et associatives.

Les associations jouent un rôle clé pour la connaissance, la sensibilisation, la gestion des espaces et des programmes de conservation, ainsi que pour le respect du droit. La mobilisation historique d'acteurs associatifs a contribué aux premières avancées de la protection de l'environnement. A titre d'exemple, la naissance de la LPO est intimement liée à la création, en 1912, de la réserve ornithologique des Sept-Îles qui permettra de sauver le Macareux moine de la pression de chasse.

La Loi de 1976, consacre également le rôle des associations par la création de l'agrément pour la protection de la nature. Il dote les associations de nouvelles compétences notamment pour mener des actions environnementales

aux côtés des organismes publics, ou encore des actions en justice.

Le renforcement du rôle des associations de protection de la nature est une première étape et une composante essentielle du développement de la démocratie environnementale vers une meilleure implication de la société civile et des citoyens dans les décisions publiques. La Charte de l'environnement de 2004, adossée à la Constitution française, porte au plus haut niveau juridique les principes fondamentaux du Droit de l'environnement : principes d'information et de participation des citoyens aux décisions ayant une incidence sur l'environnement, principe de précaution, principe de prévention...

c. DES SUCCÈS FRAGILES ET DES EFFORTS À POURSUIVRE POUR ENDIGUER LE DÉCLIN

La construction progressive du droit de l'environnement, à partir de la Loi de 1976 et dans les décennies qui ont suivi, ont permis d'encadrer et de réduire une partie des pressions, sauvant plusieurs espèces de l'extinction et endiguant le déclin de nombreuses autres.

Cet acquis environnemental est indispensable puisque le maintien du bon état de conservation de nombreuses espèce et milieux dépend directement de ce cadre juridique et des efforts investis pour contrebalancer les dommages causés par les activités humaines.

Ce cadre doit être renforcé. Comme l'illustre la partie III de ce rapport, le déclin des espèces sauvages est toujours une réalité et ses causes sont liées à des pressions diffuses, systémiques, contre lesquelles nous ne pouvons que constater l'inefficacité ou l'insuffisance des mesures prises à ce jour.

Les causes du déclin sont multiples mais certaines pressions sont particulièrement préoccupantes et nécessitent la mise en place de mesures prioritaires, notamment :

- La réduction massivement de l'usage des pesticides de synthèse et soutenir le développement de pratiques agricoles plus respectueuses des équilibres naturels
- Lutter contre l'artificialisation galopante des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Renforcer la protection des espaces naturels à fort enjeux (par le classement de nouvelles réserves naturelles par exemple) et restaurer les habitats dégradés

Ces pressions et les mesures à prendre sont pourtant déjà inscrites dans les réglementations et politiques nationales et européenne (Stratégie biodiversité 2030, Plan Ecophyto, objectif Zéro artificialisation nette...) mais dont la mise en œuvre est malheureusement insuffisante, faute d'ambition et de moyens.

Pire, depuis quelques années, le socle du droit environnemental et les engagements politiques sont menacés par des retours en arrière sans précédents : révision de la Politique agricole commune ; tentatives de réintroductions de pesticides interdits ; reculs sur l'objectif Zéro artificialisation nette ; révision en cours ou programmée des directives européennes sur les habitats, les oiseaux, l'eau, le milieu marin ; contournement du statut « espèce protégée » voire abaissement de la protection d'espèces comme le Loup... Sous prétexte de « simplifier » la réglementation ou « d'alléger les contraintes », de nombreux initiatives législatives et réglementaires françaises et européennes élaguent progressivement le droit environnemental.

En faisant de la protection de la nature le bouc émissaire des problématiques économiques, ces reculs mettent en péril le cadre juridique qui a permis le sauvetage de nombreuses espèces et milieux naturels, et font courir le risque d'une nouvelle accélération des destructions des écosystèmes.

Le déclin des oiseaux est une alerte, un signal que l'état de santé de notre environnement se dégrade. Le cadre de protection et les engagements qui ont été mis en place ne doivent pas être fragilisés. Reculer sur ces protections, c'est revenir sur des années d'effort pour améliorer la qualité de notre environnement. Nous devons consacrer tous nos efforts à l'inversion de cette tendance, pour avancer un modèle de société plus résilient et respectueux de la santé des écosystèmes et, par extension, de notre propre santé.

LPO France

Siège national LPO • Les Fonderies Royales
1 rue Toufaire • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05 46 82 12 34 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

Association reconnue d'utilité publique



Photographie de couverture :
Vautour moine © Christian Aussaguel.
Service Revues et Studio graphique LPO 2026 - 2605003AB.



Avec
le soutien
de



Agir pour
la biodiversité

